Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20261117-DELIB1683-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation du conseil municipal : **le 12 novembre 2026**
Date d'Affichage de la délibération : Le 13 novembre 2026

2026-07-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, **le 16 novembre à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, CAER Marie-Jeanne, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline, HÉMON Geneviève, COZIEN Sébastien, LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, MEQUIGNON Marc, KERDILES Albert.

ABSENTS : CHESSE Yannick, SENGELÉ Aude.

Secrétaire de séance désigné : MEQUIGNON Marc

OBJET : Renouvellement des travaux de modernisation et de rénovation de la voirie communale Lopérec 2026-2029

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'actuel marché relatif à l'entretien et aux travaux de voirie communale arrive à son terme le 31 décembre 2026.

Compte tenu de l'estimation des besoins annuels de la commune et de la durée envisagée du futur contrat (3 ans) la consultation sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte lancée selon le code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une nouvelle consultation pour les travaux de voirie et autorise Monsieur le Maire a entamé les différentes démarches, formalités nécessaires. Le Conseil Municipal précise que le choix de l'entreprise retenue fera l'objet de la décision de la commission d'appel d'offres.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire
Jean-Yves CRENN

MAIRIE DE LOPEREC (Finistère)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 13 novembre 2026